

assez choisie il a été amusé, mais il m'a tout de même parlé d'une petite entreprise au Canada, appelée Empire, qui fabrique un très bon produit à un prix raisonnable. Sur l'ordonnance, il a écrit «marque Empire» et «bon marché», entre parenthèses. Lorsque j'ai présenté l'ordonnance à la pharmacie, le préposé m'a demandé si j'étais sûr qu'elle avait été rédigée par un médecin, et j'ai dit oui. Cent comprimés de marque Empire coûtaient \$17 de moins que 100 comprimés d'une autre marque. Le pharmacien en cause désire garder l'anonymat. Il me vend encore de ces comprimés à un prix assez raisonnable.

• (3.40 p.m.)

J'ai parlé de la chose en général à un médecin, monsieur l'Orateur, et j'ai appris quelque chose que bien des députés ne savent peut-être pas. Sauf pour ce qui est des ordonnances, les médecins n'ont pas grand-chose à voir aux médicaments qu'ils prescrivent. Un médecin m'a signalé dernièrement qu'il avait prescrit à une dame un genre spécial de pénicilline contenant un adjuvant. Au début, ce médicament coûtait cher, mais il croyait que le prix avait baissé depuis, que ces comprimés ne coûtaient plus que \$2 ou \$3 la douzaine. Il a renvoyé son malade, qu'il connaissait fort bien, avec une ordonnance pour le pharmacien, lui signalant qu'il s'agissait de pénicilline avec un adjuvant. Ce n'était pas de la pénicilline pure. La dame étant venue se plaindre trois ou quatre jours plus tard qu'elle ne se sentait pas mieux, il lui demanda si elle avait pris le médicament prescrit. Elle lui répondit: «Non, car les pharmaciens m'ont dit que les comprimés coûtaient \$16 la douzaine; je ne puis me payer cela et je n'en ai pas acheté.» Le médecin a alors téléphoné au pharmacien, pour lui dire carrément que les comprimés coûtaient beaucoup trop cher, qu'ils ne valaient pas plus de \$2 à \$3 la douzaine. Le pharmacien a répondu qu'il avait le médicament à ce prix-là, donnant le nom générique et celui de l'adjuvant, mais qu'il se vendait sous une autre marque de fabrique.

«Mais, dit-il, vous avez toujours prescrit cette marque. C'est cette marque que vous avez indiquée, et nous ne pouvions faire autrement que de remplir l'ordonnance.» A mon avis, monsieur l'Orateur, la dame n'aurait pas dû, pour commencer, consulter le médecin, si elle n'avait pas les moyens de payer le médicament prescrit. En prescrivant le médicament qui, selon lui, la guérirait de sa maladie, le médecin n'a pas pensé qu'il était peut-être au-dessus des moyens de la malade. Il a fini par prescrire un succédané, et le malaise de la dame est disparu. Le médecin m'a dit qu'il n'était plus au courant du prix des médicaments depuis son internat.

[M. Peters.]

Il croyait que les médicaments les plus chers devenaient meilleur marché après quelques années, et il a été surpris de constater son erreur.

Bien d'autres pensent comme ce médecin. Une propagande agressive fait beaucoup pour inciter les médecins à prescrire tel ou tel médicament. De toute évidence, la somme annuelle de \$5,000 par médecin que les fabricants de médicaments consacrent à la publicité sert à quelque chose, autrement ils ne le feraient pas.

Les députés ont prétendu que si nous adoucissons nos règlements et permettons l'importation de médicaments non brevetés, nous abaisserions la qualité des médicaments utilisés au Canada. Un article du *Financial Post* du 3 août 1968 signalait entre autres que la direction des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avait été autorisée à ajouter 11 nouveaux inspecteurs à son personnel. Leur principale fonction consistera à contrôler les médicaments importés. J'ignore combien d'inspecteurs contrôlent actuellement les médicaments au Canada, mais je prétends qu'ils ne sont pas assez nombreux et ne peuvent qu'accomplir un travail superficiel. Nos organismes gouvernementaux ne sont pas dotés des installations voulues pour entreprendre des travaux de mise au point et de contrôle. Les députés se souviendront qu'il y a quelques années, après la production du vaccin Salk aux Laboratoires Connaught de Toronto, le gouvernement fédéral était incapable d'évaluer l'efficacité, car il n'avait personne pour effectuer ce travail. Je propose que nous prenions en charge les laboratoires Connaught qui pourraient établir des normes nationales pour les médicaments.

L'article du *Financial Post* dit notamment:

Deux fonctionnaires de la Direction des aliments et drogues se rendront en août dans les capitales européennes, pour s'y entretenir avec les représentants des régies des médicaments et les ministres de la Santé. La Direction compte qu'à partir du début de l'an prochain, un des employés sera posté en Europe à titre permanent.

Je suppose que la chose est déjà faite. Je poursuis:

Il sera chargé d'assurer la liaison avec les agences européennes, de recueillir des renseignements sur les fabricants de produits pharmaceutiques et d'aider la Direction canadienne à surveiller les importations au Canada.

Des règlements supplémentaires confèrent dès maintenant à la Direction de nouveaux pouvoirs concernant l'innocuité et le contrôle des produits importés. La Direction peut maintenant exiger, de tout importateur de médicaments finis, les preuves et renseignements voulus concernant la fabrication et le contrôle du produit. L'importateur devra notamment prouver que les produits se conformeront aux exigences canadiennes touchant la fabrication et le contrôle.

En outre, la Direction des aliments et drogues peut exiger d'un importateur qu'il fasse l'épreuve